

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2015-837/PR/MET portant approbation du Budget Prévisionnel 2016 de l'Agence Djiboutienne des Routes.

n° 2015-837/PR/MET

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS

Date de publication
31 décembre 2015

Numéro JO
n° 24 du 31/12/2015

Date du numéro
31 décembre 2015

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics

VU La Loi n°5/AN/03/5ème L du 31 mars 2003 portant organisation du Ministère de l'Equipelement et des Transport et fixant ses attributions

VU Le Décret n°2011-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2011-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement Djiboutien

VU Le décret n°2013-355/PR du 26 décembre 2013 portant organisation et fonctionnement de l'Agence Djiboutienne des Routes (ADR)

VU Le Décret n°2014-022/PR/MET du 04 février 2014 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Djiboutienne des Routes

VU L'Arrêté n°2014-181/PRE/MET portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Djiboutienne des Routes

VU Le Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'ADR du mardi 24 novembre 2015

VU La Délibération n°02/ADR/2015 portant approbation du Budget Prévisionnel de l'ADR

SUR Proposition du Ministère de l'Equipelement et des Transport

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 Décembre 2015.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Le budget prévisionnel de l'Agence Djiboutienne des Routes de l'exercice 2016 est arrêté en équilibre en Charges et Produits à la somme de 2 168 800 000 DJF (Deux milliards cent soixante millions huit cents mille francs Djibouti).

Article 2

Le Ministre de l'Equipement et des Transports est en charge de l'application du présent arrêté.

Article 3

Cet arrêté sera enregistré et publié au journal officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH